

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION GRESI'MOUNTAINPASS

Article 1 : Généralités

L'utilisation et l'achat du produit Grési'MountainPass émis par la SEMLG entraînent l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'adhésion mises à disposition des utilisateurs sur notre site www.gresimountainpass.com.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes et d'utiliser avant tout achat. Aucune réclamation ne sera recevable après l'achat du titre et les hôtesse de vente ne pourront être tenues responsables du choix du client.

L'utilisation et l'achat d'un titre de transport entraînent l'acceptation et l'application des règlements de police (arrêtés préfectoraux) en vigueur sur chaque remontée mécanique.

La SEMLG dégage toutes responsabilités en cas de :

- Non-respect des règlements de police
- Non-respect des consignes de sécurité affichées ou émises par le personnel d'exploitation.

Le non-respect des instructions du personnel et du règlement de police des appareils peut entraîner des sanctions ou des exclusions.

Les infractions aux dispositions du règlement de police de l'installation sont constatées et réprimées dans les conditions prévues aux articles L 2241-1 à L 2241-7 du code des transports, à l'article R 342-20 du code du tourisme et aux articles 80-1 et 80-2 du décret du 22 mars 1942 susvisé.

Article 2 : Adhésion

La Grési'MountainPass permet au client, durant la saison d'hiver, d'accéder directement et de manière illimitée aux domaines de ski alpin : Les 7 Laux et Le Collet d'Allevard tout en bénéficiant de conditions tarifaires préférentielles.

La souscription s'effectue uniquement sur le site internet gresimountainpass.com.

Le renouvellement de l'adhésion se fera par tacite reconduction au 15 novembre de chaque année.

Article 3 : Résiliation de l'Adhésion

La résiliation devra nous parvenir au plus tard le 15 novembre, par courriel, à l'adresse : contact@gresimountainpass.com ou par courrier à l'adresse suivante :

SEMLG / 30 Allée des terrasses / PRAPOUTEL / 38190 LES ADRETS

Toutefois, le 15 octobre, 1 mois avant le renouvellement automatique de votre adhésion, vous recevrez, à l'adresse courriel du compte payeur, l'information de la reconduction qui interviendra le 15 novembre.

Vous aurez alors jusqu'au 15 novembre pour nous faire part de votre volonté de ne pas reconduire.

Article 4 : Tarifs

La Grési'MountainPass implique de souscrire une adhésion, celle-ci ne comprend pas le coût de la carte pour les personnes qui n'en disposeraient pas de compatible. Option Keycard 3€.

Le produit facturé est déterminé parmi les 4 produits suivants, en fonction des passages en bornes et du domaine skiable :

- Alpin 4 heures consécutives
- Alpin journée

Article 5 : Règlements

Les prestations résultant de l'adhésion et de l'utilisation de la Grési'MountainPass sont payables par débit de la carte bancaire du client.

Lors du paiement de l'adhésion, le client communique, via un site de paiement sécurisé, les numéros et la date de validité de sa carte bancaire autorisant ainsi la SEMTL à effectuer le règlement des consommations de la Grési'MountainPass par prélèvement sur sa carte bancaire.

A l'issue de la première saison d'abonnement, cette autorisation sera reconduite automatiquement pour les suivantes et le montant de la nouvelle adhésion sera prélevé au tarif en vigueur, sauf avis contraire du client.

Il est expressément précisé que le client s'interdit l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique lors de l'adhésion.

Il est rappelé qu'à aucun moment, la SEMLG n'a accès aux références bancaire du client.

La SEMLG dispose seulement des statuts des règlements que lui communique l'établissement bancaire (acceptation ou rejet de l'opération).

La facturation et le règlement des journées skiées sont journalières.

Article 6 : Délivrance des titres

Les forfaits sont à retirer au lieu choisi lors de l'achat. Un email de confirmation vous indiquera lorsque le titre est prêt.

Article 7 : Facturation

Chaque semaine, le SEMLG adresse par courriel au client, le détail des journées de ski effectuées durant la journée et procède au prélèvement du montant sur sa carte bancaire.

L'envoi du relevé journalier ne vaut pas solde de tout compte : toute journée consommée éventuellement omise est facturée ultérieurement.

Article 8 : Impayés

Le rejet de débit du compte bancaire du client par sa banque, pour quelque motif que ce soit (opposition, insuffisance de provision...), entraîne le blocage des Grési'MountainPass associées à son compte, lui interdisant l'accès au domaine skiable jusqu'à régularisation des sommes dues. Le client sera joint par nos services par téléphone ou courriel.

Article 9 : gestion du compte client

Lors de son adhésion à la Grési'MountainPass le client crée son compte en définissant un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces données lui permettent d'accéder à son compte et de gérer ses informations personnelles à tout moment en se connectant sur le site internet les7laux.com.

Le client s'engage empressément à modifier dans les meilleurs délais, ses coordonnées postales, électroniques, téléphoniques ou bancaire afin d'être toujours en conformité avec les engagements de la présente adhésion.

Article 10 : Perte et vol

En cas de perte ou vol, la Grési'MountainPass peut être remplacée. Les journées de ski consommées avant la déclaration de perte ou de vol (journée de déclaration comprise), sont dues par le client. La demande pourra s'effectuer :

- Par téléphone au 04 76 08 79 02
- Par mail : contact@gresimountainpass.com

Il en coûtera au client 5€ de frais de blocage et 3€ de carte.

Article 11 : Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement de carte, le client devra se présenter en caisse.

Aucun dédommagement n'étant dû en cas d'impossibilité d'utilisation.

Dans le cas où le dysfonctionnement est imputable au client, il en coûtera au client 5€ de frais de blocage et 3€ de carte.

Article 12 : Protection des données personnelles

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128. Les informations que le client communique sur le site internet permettent à la SEMLG de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi informatique et Libertés, la société informe le client sur l'utilisation qui est faite de ses données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

Article 13 -Traitement automatisé d'informations nominatives

L'ensemble des informations qui sont demandées par la SEMLG pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations sont manquantes l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, email, téléphone) pourront également être demandées aux clients pour permettre l'envoi d'offres commerciales, selon les modalités prévues par la Loi LCEN du 21 juin 2004. Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion d'opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données ainsi que la prise de photos obligatoires, sont uniquement destinés à la SEMLG. Conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer auprès de la Régie en écrivant à l'adresse suivante : SEMLG / 30 Allée des terrasses / PRAPOUTEL / 38190 LES ADRETS. Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès. En application de l'Article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Ces conditions sont applicables à partir du 15 septembre 2023.

M. GENEVRA Jean-Francois

LES 7 LAUX / LE COLLET D'ALLEVARD

SEMLG – 30 Allée des terrasses – PRAPOUTEL LES 7 LAUX – 38190 LES ADRETS – Tél. 04 76 08 71 81

E-mail : contact@semlg.com – Site Internet : www.gresimountainpass.com – R.C. B070 503 446 – Siret 070503 446 00034